

Maged Younes, Head
UNEP Chemicals Branch, DTIE
Maison Internationale de l'Environnement
11-13, chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Geneva, Switzerland.

Tél.: (+41 22) 917 12 34
Fax: (+41 22) 797 34 60
Email: info@unepchemicals.ch
info@pops.int
info@pic.int

PNUE Substances chimiques est
une unité de la Division Technologie,
industrie et économie du PNUE

VISITEZ NOTRE SITE WEB
WWW.CHEM.UNEP.CH

Une liste de publications est disponible chez PNUE Substances chimiques et à l'adresse (www.chem.unep.ch). Les documents sont gratuits.

Partenariat PNUE/PNUD sur l'intégration

Le PNUE et le PNUD ont élaboré un modèle de partenariat sur l'intégration des substances chimiques dans les programmes de développement, et le mettent à la disposition des pays qui le souhaitent. Cette proposition tire parti des services de soutien uniques que les deux organisations sont en mesure d'apporter par leur collaboration.

Le PNUE soutient le développement normatif, l'analyse technique, le pilotage des approches innovantes – les synergies PNUE/OMS Initiative sur les corrélations entre la santé et l'environnement (HEL) et des services de conseils scientifiques et de diffusion des connaissances; pour sa part, le PNUD apporte des services d'appui pour le renforcement des capacités, la conception d'orientations intégrées, un

Le Bulletin d'informations du PNUE Substances chimiques est publié périodiquement afin de donner aux lecteurs dans le monde une mise à jour des activités et de promouvoir la gestion écologique rationnelle des substances chimiques et d'ainsi contribuer à la protection de la santé publique et de l'environnement.

Le PNUE soutient le développement durable en catalysant les actions globales vitales et en bâtissant les capacités nationales vers une gestion écologique rationnelle des substances chimiques à travers l'échange d'informations, la formation et la constitution de capacité.

Veuillez adresser toutes demandes de renseignements et correspondances au Directeur, PNUE Substances chimiques.

Les reproductions de matériels sont autorisées, mais avec mentions de PNUE Substances chimiques.

soutien aux évaluations de développement nationales et aux mécanismes de planification du développement fondés sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et, enfin, la mise en œuvre au niveau des pays. Globalement, le partenariat vise à procurer des outils aux pays en développement et aux pays à économie en transition pour instaurer des liens beaucoup plus forts avec les priorités de planification du développement, les mécanismes et les plans des pays en développement. L'Ouganda et l'Equateur ont bénéficié de financements dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de démarrage rapide, et le partenariat sera mis en œuvre dans les deux pays. Des efforts semblables sont envisagés dans d'autres pays.

Pour de plus amples renseignements, voir: <http://www.chem.unep.ch/unepaicism/default.html> or <http://www.undp.org/chemicals/initiatives/UNDPUNEPpartnershipinitiative>.

Douanes sénégalaises

Du 17 au 19 avril 2007, le Service Substances chimiques du PNUE organisera un atelier multipartites à Dakar (Sénégal), destiné à apporter une aide aux douanes sénégalaises et à renforcer leurs capacités de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Cet atelier fait partie d'un projet de formation des douanes financé par le Gouvernement canadien et mis en œuvre dans le cadre de l'initiative «Douanes vertes».

Dispositifs d'information du PNUE sur les substances chimiques

Dans une économie en voie de mondialisation rapide, l'accès aux informations scientifiques et techniques joue un rôle fondamental au regard du développement et de la gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques, que réclame le chapitre 19 d'Action 21. Conformément aux objectifs du sommet de Johannesburg de 2002 visant à assurer la gestion rationnelle des substances chimiques d'ici 2020, le Service Substances chimiques du PNUE apporte un savoir-faire en matière de gestion des substances chimiques à tous les stades de leur cycle de vie. Il s'efforce de combler le déficit d'information et de renforcer les capacités en matière de surveillance et d'évaluation de l'environnement: il offre un service de Questions-Réponses et diffuse des publications (<http://portalserver.unepchemicals.ch/Publications/>).

En collaboration avec l'unité conjointe PNUE/OCHA, il sous-tend la réponse aux déversements de polluants dans l'environnement et aux urgences chimiques. Le Réseau d'échange d'information sur les substances chimiques (CIEN) a amélioré l'accès aux sources d'information sur les substances chimiques et facilité le travail de réseau aux niveaux national et sous-régional. CIEN peut servir de base à la mise sur pied d'un centre d'échange d'information dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement, au Maroc par exemple (<http://jp1.estis.net/communities/cien/>). En collaboration avec d'autres partenaires du Programme inter-organisations pour la gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques, le Service Substances chimiques du PNUE promeut les Registres des rejets et transferts de matières polluantes (PRTR). L'adoption et le renforcement de tels registres dans les pays d'Asie et d'Afrique permettront de disposer de données potentiellement utiles au Plan mondial de surveillance de la Convention de Stockholm.

Etat des partenariats sur le mercure

Actuellement, les partenariats sur le mercure couvrent cinq secteurs principaux – la combustion du charbon, la production de chloralcali, les mines d'or artisanales ou de petite taille, les produits contenant du mercure, leur sort et leur transport. Consécutivement à la décision du Conseil d'administration, les parties prenantes intéressées seront consultées pour envisager l'élargissement du champ ou du nombre des partenariats, l'établissement d'objectifs clairs pour chaque partenariat et des accords sur des résultats mesurables. Des progrès réels pourront alors être faits en direction de l'objectif global, qui est de supprimer les rejets de mercure d'origine anthropique dans l'environnement.



PNUE Substances Chimiques Bulletin d'informations

Trafic illégal

En prolongement de SAICM, la République tchèque et le Service Substances chimiques du PNUE, appuyés par l'Allemagne ont organisé, en novembre 2006, un colloque sur le trafic international illicite des produits chimiques dangereux. L'objectif était de partager des informations et des expériences sur l'ampleur et les effets néfastes du commerce international illicite des produits chimiques dangereux, et d'évaluer les mesures actuellement en place pour lutter contre ces trafics illicites. Les conclusions, ainsi que de plus amples informations sur le colloque, sont disponibles sur Internet: www.chem.unep.ch/unepaicism/prague_nov06/

Secrétariat de SAICM

A la demande de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM), le PNUE a mis sur pied, pour en assumer l'ensemble de la responsabilité administrative, le secrétariat de l'Approche stratégique sur la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), dans laquelle l'OMS est pressentie comme devant assumer elle-même un rôle majeur. Le secrétariat est installé dans les mêmes locaux que le groupe substances chimiques et déchets relevant du PNUE à Genève, au sein du Service «Substances chimiques» du PNUE. Il a pour vocation d'épauler l'ICCM et le Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de démarrage rapide de SAICM, organiser des réunions intermédiaires entre les sessions, faire office de centre d'échange et d'information et entretenir un réseau de parties prenantes. Pour de plus amples renseignements,

Mercure

Le mercure a été l'un des principaux sujets abordés cette année par le Conseil d'administration à sa vingt-quatrième session (GC.24). Les pays intéressés avaient ouvert leurs consultations en décembre 2006 et celles-ci se sont poursuivies dans le cadre d'un groupe de contact jusqu'au dernier après-midi de la session. La question essentielle abordée pendant la semaine a été de savoir si les mécanismes volontaires étaient appropriés ou bien s'il y avait nécessité d'un instrument juridiquement contraignant.

Le travail en cours sur le programme mercure va continuer et les projets de pays en cours seront soutenus. Des priorités de travail sont établies, et portent notamment sur les rejets de mercure, la réduction de l'offre et de la demande de mercure, le stockage à long terme du mercure et les sites contaminés. Les pays et le PNUE ont la responsabilité de la collecte et de la mise à jour des informations relatives à ces questions, et d'autres encore. Globalement, la décision renforce le rôle des partenariats,



Photo / Ian Britton (c) FreeFoto.com

Eau

souligne le besoin de structure, d'objectifs et de gouvernance. La décision met aussi en place un groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'étudier et évaluer les options destinées à améliorer les mesures volontaires et relatives aux instruments légaux internationaux, nouveaux ou existants. Ce groupe se réunira fin 2007, pour se pencher sur les informations actualisées disponibles et débattre des choix liés aux différents aspects de la question du mercure.

Mise en œuvre de SAICM dans le cadre du PNUE

Au début de 2005, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif de prévoir, à titre prioritaire, les crédits appropriés pour la mise en œuvre des responsabilités conférées au PNUE sous l'égide de SAICM, ainsi que des crédits pour les activités destinées à aider les pays en développement, et les pays à économie en transition, à appliquer SAICM. En réponse, un groupe de travail interservices a élaboré un plan de travail pour appuyer la mise en œuvre de SAICM pendant la période 2008-2020. Le plan de travail a été pris en compte lors de GC.24 en février 2007, et le PNUE a été prié d'encourager les gouvernements et les parties prenantes à participer sans réserve à ce plan. Le plan de travail comporte quatre domaines d'activités:

- Activités liées au renforcement des capacités;
- Activités liées à l'évaluation, la gestion et la communication en matière de risques;
- Activités liées aux actions internationales sur des substances chimiques spécifiques et aux accords multilatéraux sur



Photo / Ian Britton (c) FreeFoto.com

Feu

l'environnement se portant sur les substances chimiques;

- Activités de suivi des avancées.
- Les activités liées au mercure et autres métaux se poursuivront, conformément à la décision du Conseil d'administration. Pour de plus amples renseignements, voir: <http://www.chem.unep.ch/unepaicism/default.html>.

Note du Directeur



Air

Photo / Ian Britton © FreeFoto.com

La gestion des substances chimiques a été l'un des principaux domaines discutés lors de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration du PNUE (GC.24). Des réflexions ont été menées sur plusieurs aspects, notamment le trafic illégal, une coopération et une collaboration améliorées entre les conventions

relatives aux substances chimiques et celles traitant des déchets, les avancées de la mise en œuvre de SAICM, le mercure et autres métaux lourds. Les rapports sur cette question font état de progrès dans toutes les questions discutées. L'aspect qui, avant tout autre, est ressorti, est le

constat d'un large consensus à propos de l'importance des substances chimiques pour le développement et, en conséquence, d'une gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques partout dans le monde. Les différences d'opinions sur les démarches les plus appropriées à la gestion de certaines substances chimiques au niveau international n'ont pas bloqué l'avancée du programme mondial relatif aux substances chimiques. La décision d'ensemble sur la gestion des substances chimiques est un exemple saisissant de l'engagement, partout dans le monde, à remplir les objectifs du plan d'application de Johannesburg, voulant que «d'ici à 2020 les substances chimiques soient utilisées et produites de manière à ce que les effets néfastes graves sur la santé humaine et sur l'environnement soient réduits au minimum». Le Service Substances chimiques du PNUE est prêt, en collaboration avec des partenaires, à poursuivre son rôle à cet égard.

Maged Younes, Chef du Service Substances chimiques du PNUE, DTIE

Une capacité mondiale d'analyse des polluants organiques persistants

Le projet PNUE/Fonds pour l'environnement mondial (GEF), visant à renforcer la capacité d'analyse des polluants organiques persistants dans le monde entier, aide à la mise en œuvre des Conventions de Stockholm et de Bâle. Un soutien direct, comportant un volet formation mais aussi la fourniture de pièces détachées et de consommables, a été accordé à neuf laboratoires de sept pays en développement – Chine, Equateur, Fidji, Kenya, Moldova, Uruguay et Viet Nam. Des laboratoires expérimentés des Pays-Bas et de Suède ont coopéré avec les institutions bénéficiaires et échangé des échantillons analytiques.

Les premiers résultats de l'étude comparative inter-laboratoires sont prometteurs. Une banque de données interrogeable contenant actuellement 182 laboratoires spécialisés dans les polluants organiques persistants est accessible à l'adresse Internet suivante:

<http://www.chem.unep.ch/databank/Home/Welcome.aspx>. Cette source d'information permet d'identifier les laboratoires en fonction de leurs capacités : par exemple, sur les 182 laboratoires, 50 seulement analysent les PCDD/PCDF (polychlorodibenzo dioxines/polychlorodibenzofuranes) mais 136 analysent le DDT (dichlorodiphényl trichloroéthane) et 131 les HCB (hexachlorobenzènes) ou les PCB (polychlorobiphényles). La capacité d'analyse du mirex et du toxaphène est restreinte également. S'agissant des matrices pouvant être analysées, la plupart des laboratoires peuvent traiter l'eau (144) ou les sols/sédiments (134); ils sont moins nombreux à pouvoir travailler sur le lait maternel ou le sang humain (42), l'air ambiant (52) et les rejets de cheminées (58). Des actions de suivi sont prévues pour renforcer plus encore les laboratoires et contribuer à l'évaluation de l'efficacité au titre de la Convention de Stockholm.

Polychlorobiphényles (PCB)

En décembre 2006, le Service Substances chimiques du PNUE a publié un Registre des fabricants de transformateurs. Cette compilation rassemble des informations sur les fabricants d'équipements électriques qui ont produit des transformateurs contenant des polychlorobiphényles (PCB) et/ou des huiles minérales pendant le siècle dernier. Il est disponible à l'adresse suivante: http://portalserver.unepchemicals.ch/Publications/PCB_CompilTransformerManufacturers.pdf

Synergie



Terre

Photo / Ian Britton © FreeFoto.com

Un ensemble de trois décisions complémentaires adoptées par les COP aux Conventions de Bâle, Stockholm et Rotterdam a installé un cadre de réflexion sur la manière d'améliorer la coopération et la coordination entre ces trois Conventions.

Les trois décisions ont créé un groupe de travail conjoint ad-hoc, composé de 15

représentants des Parties à chacune des Conventions, pris en nombres égaux dans chacun des cinq groupes régionaux des Nations Unies. Le groupe est chargé d'élaborer des recommandations conjointes qui seront présentées aux COP des trois Conventions, et qui devraient identifier des manières d'améliorer la coopération et la coordination aux niveaux administratif et programmatique. Dans ses délibérations, le groupe pourra prendre en compte les programmes de SAICM, ainsi que les éléments pertinents du processus de réforme plus large des Nations Unies. Le Groupe pourra émettre des propositions relatives à une meilleure coordination aux niveaux national, régional et international. Il se réunira pour la première fois à Helsinki, du 26 au 28 mars 2007. Pour de plus amples informations, voir le site du groupe: <http://ahjwg.chem.unep.ch>. Les trois secrétariats appuient conjointement le groupe.

Convention de Stockholm - le point

La Convention de Stockholm a suscité beaucoup d'activité ces six derniers mois. Le Groupe de travail technique provisoire ad-hoc sur le Plan mondial de surveillance, qui s'est réuni en octobre 2006 et en janvier 2007, a élaboré un Plan mondial de surveillance ainsi qu'un plan pour sa mise en œuvre. Le Comité d'étude des POP s'est réuni en novembre 2006 et a avancé dans son travail d'évaluation des 10 substances chimiques qu'il est envisagé d'introduire dans la liste des POP de la Convention. Un Groupe d'experts sur le DDT s'est réuni en novembre 2006 et a préparé un rapport destiné à aider la COP à évaluer la nécessité de continuer d'utiliser le DDT pour la lutte contre les vecteurs de maladie. Le Groupe d'experts sur les meilleures techniques disponibles/meilleures pratiques environnementales (BAT/BEP) pour les POP produits non intentionnellement s'est réuni en novembre 2006 et a achevé son travail relatif à ces

lignes directrices pour les BAT/BEP. Une réunion d'experts qui s'est tenue en décembre 2006 a lancé une opération ouverte et transparente d'actualisation de l'ensemble des outils normalisés d'identification et de quantification des rejets de dioxines et de furanes. Les résultats de ces travaux seront portés devant la réunion de la COP qui se tiendra du 30 avril au 4 mai 2007 à Dakar (Sénégal). Juste avant COP.3, la deuxième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les procédures et mécanismes institutionnels sur le non-respect se réunira du 25 au 27 avril 2007, à Dakar également.



Photo / Cyrille Siewe, UNEP Chemicals Branch

Place de l'an 2000, Dakar

Convention de Rotterdam - le point

Des retours très encourageants ont été reçus des Parties, lors de COP.3 qui s'est déroulée en octobre 2006: les gouvernements utilisent de plus la procédure de consentement préalable en connaissance de cause et les mécanismes d'échange d'informations, ils ont adopté de nouveaux règlements et de nouvelles lois, et réparti des fonds; ils ont aussi tendu la main aux parties prenantes et partagent avec elles les solutions envisageables et les meilleures pratiques, en particulier pour satisfaire à leurs obligations au titre de la Convention de Rotterdam.

La Convention se concentre actuellement sur les domaines suivants:

a) Travail en cours sur l'élaboration d'un régime applicable en cas de non-respect: des signes

encourageants laissent espérer l'adoption d'un régime de respect de la Convention dans un futur proche.

b) Réflexion sur l'inscription de nouvelles substances chimiques et pesticides à l'Annexe III, en particulier ceux qui font toujours l'objet d'une commercialisation active comme l'amiante chrysotile et l'endosulfane, avec le soutien du Comité d'étude des substances chimiques.

c) Mise en place d'activités essentielles d'assistance technique pour la période biennale 2007-2008, consistant principalement en ateliers de formation et documents directeurs destinés à l'acquisition d'expérience dans la mise en œuvre concrète de la Convention et l'identification des priorités d'action nationales et régionales.

Événements à venir:

CRC-3, Rome, 20-23 mars 2007
COP-4, Rome 20-24 octobre 2008

Etat des ratifications de la Convention de Stockholm

A ce jour, la Convention de Stockholm compte 143 Parties. Depuis le dernier numéro, les pays suivants ont ratifié la Convention : Algérie, Angola, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Géorgie, Kirghizistan, Lituanie, Maldives, République de Corée, Tadjikistan et le Népal.

Etat des ratifications de la Convention de Rotterdam

La Convention est entrée en vigueur le 24 février 2004. A ce jour, la Convention de Rotterdam compte 114 Parties.

Convention de Bâle - le point

La COP.8 de la Convention de Bâle s'est déroulée en novembre 2006. Le rassemblement d'un Forum mondial sur les déchets électriques et électroniques a aidé à mettre en forme la Déclaration de Nairobi sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets électriques et électroniques, une stratégie mondiale visant à traiter la question de ces types de déchets dans le cadre plus large d'une gestion écologiquement rationnelle des équipements en fin de vie, ainsi que des Objectifs du Millénaire pour le développement. Sur la toile de fond du déversement des déchets toxiques en Côte d'Ivoire en 2006, la COP.8 a donné au secrétariat mandat d'étudier les différences entre la Convention de Bâle et la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL).

S'agissant de la question des synergies, la COP.8 a adopté une décision sur la coopération et les synergies entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm. Dans cette décision, la

COP.8 convient de créer un groupe de travail conjoint ad-hoc, qui fera des recommandations aux COP des trois Conventions sur les substances chimiques (voir l'article «Synergie»). Les déchets de mercure et d'amiante ont été inscrits également au rang des nouveaux domaines d'intervention du Plan stratégique. Parmi les mesures retenues, il faut citer l'élaboration de lignes

directrices techniques sur les déchets contenant respectivement de l'amiante et du mercure. Seront développés aussi, avec le Service «Substances chimiques» du PNUE, des projets pilotes sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets contenant du mercure. Pour de plus amples informations sur la COP.8, visiter le site www.basel.int.



Photo / UNEP/DPI

Cérémonie d'ouverture SBC/COP.8, Nairobi